

## ÉDITO

### Des élections sous le signe de l'imprévu

» **D**e bout en bout, la campagne qui s'est achevée le 28 juin aura été marquée du signe de l'imprévu. Face à une pandémie que personne n'avait vu venir, la démocratie locale a été contrainte de s'adapter pour que la santé publique ne soit pas la victime collatérale de cette campagne. Le fait marqué de ces élections, c'est d'abord l'incertitude d'un calendrier qui n'a cessé d'évoluer au cours de ces trois mois.

#### Un calendrier suspendu à la circulation du virus

S'est d'abord posée la question du maintien du premier tour, alors que de nombreuses voix plaidaient pour un report. Le feu vert des experts n'a d'ailleurs pas suffi à rassurer les électeurs, qui se sont peu déplacés pour aller voter ce 15 mars. Le taux d'abstention, de 55,34%, a progressé de 20 points par rapport à 2014.

Après ce premier tour contesté, le confinement a conduit à un report sine die du second, mais également suscité de nombreuses interrogations concernant la possibilité qu'un intervalle de plusieurs semaines voire plusieurs mois sépare les deux tours de l'élection. Ces questions, lourdes d'enjeux, n'ont trouvé de réponse définitive que le 28 mai, avec la publication d'un décret fixant la date du second tour au 28 juin, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

#### Des responsabilités sans précédent pour les maires sortants

Autre conséquence inattendue de la crise sanitaire : l'installation des conseils municipaux a été reportée dans les 30 143 communes où le résultat s'est joué dès le premier tour. Du fait des contraintes sanitaires, ceux-ci n'ont pu entrer en fonction que le 23 mai. Les maires sortants, réélus ou non, ont donc vu leur mandat prolongé de plus de deux mois, dans un contexte impliquant des responsabilités sans précédent en période de paix : respect du confinement, maintien des services publics essentiels, assistance aux personnes fra-

giles, réouverture des écoles et de l'accès au littoral à partir de la mi-mai... Ce sont ces maires élus en 2014 qui, durant toute cette période, ont pris les décisions majeures en lien avec les services préfectoraux. Que le scrutin du 15 mars leur ait été ou non favorable, les candidats de 2020, élus ou en ballottage, n'ont pas géré en direct cette crise, qui les a tenus au second plan.

La crise sanitaire, enfin, a déplacé les cadres habituels du débat démocratique, puisque l'on a assisté à une campagne à huis clos, sans meetings, qui s'est déroulée en grande partie sur la toile.

Les thèmes de campagne ont également connu une évolution entre le premier et le second tour. La crainte d'une nouvelle récession a en effet conduit nombre de candidats à réévaluer la part des questions économiques et sociales dans leurs programmes.

Ces questions demeurent plus que jamais d'actualité. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'y consacrer l'intégralité de cette Lettre aux élus locaux, convaincus que les collectivités, qui ont fait la démonstration durant le confinement de leur capacité à gérer les situations d'urgence, seront des partenaires incontournables de la relance. ■





Entretien avec  
**Nicolas Portier,**  
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'AdCF

DR

## « Les collectivités seront des acteurs de la reprise »

Les récentes élections locales ont conduit à un profond renouvellement des conseils municipaux et communautaires. De nombreux défis attendent les nouveaux élus.

MÊME SI ELLE EST SOUS CONTRÔLE, LA CRISE SANITAIRE EST LOIN D'ÊTRE DERRIÈRE NOUS. QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS DEVRONT FAIRE FACE LES NOUVEAUX ÉLUS ?

**N.P.:** La nécessité de garantir la distance physique entre les personnes impose de repenser l'organisation du travail et d'imaginer des solutions nouvelles pour assurer le bon fonctionnement des services publics. Cela ne concerne pas seulement les écoles, les cantines et les activités périscolaires, même si le sujet sera particulièrement sensible à l'approche de la rentrée. Un peu partout, les mobilités sont en train de se réinventer à la faveur d'un rééquilibrage de l'espace public au profit des vélos et des piétons. Des pistes cyclables provisoires, des trottoirs élargis sont aménagés. Des soutiens sont apportés à l'achat ou à la réparation de vélos. L'offre de transports collectifs est renforcée. L'enjeu étant à la fois d'éviter le recours massif à l'autosolisme et la saturation des transports en commun. Un chantier d'ampleur s'annonce par ailleurs dans le domaine du numérique, dont les usages (télétravail, télémedecine, enseignement à distance, e-commerce...) ont pris une place encore plus considérable dans nos vies depuis le confinement. Cela impose des réponses concertées de la part des pouvoirs publics, car les difficultés d'accès au numérique subsistent, qu'elles soient dues à des problèmes d'équipement ou de maîtrise de ces usages. L'inclusion numérique est un enjeu prioritaire.

ET EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ? QUELLE PEUT ÊTRE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS À LA RELANCE ?

**N.P.:** En matière économique, les collectivités ont apporté des compléments très importants aux interventions de l'Etat, à travers le fonds national de solidarité mais aussi l'octroi de subventions supplémentaires. Partout en France, les intercommunalités ont pris part à des mesures actives de soutien aux entreprises pour alléger leurs charges, leur accorder des avances remboursables ou des aides au rebond. Certaines ont de leur propre chef créé des fonds destinés à aider les entreprises à faire face à leurs charges locatives. Deux communautés du Sud-Vendée ont par exemple créé un fonds, doté de 300 000 euros, qui permet une prise en charge des loyers pouvant aller jusqu'à



2500 euros pour les TPE de moins de dix salariés. Beaucoup de communautés et de métropoles font aujourd'hui de même. L'autre levier dont disposent les collectivités est la commande publique. Elle représente 70% de l'investissement public. Après un fléchissement en début d'année, pour partie prévisible en raison des élections locales, et qui a été amplifié par le confinement, il est important que les flux d'appels d'offres soient relancés rapidement. Certaines incertitudes demeurent cependant. Il y a des surcoûts constatés sur certains chantiers et des rattrapages à effectuer. Surtout, les pertes de recettes tarifaires et fiscales générées par le confinement peuvent dégrader la capacité d'investissement des collectivités. La question de la compensation par l'Etat des impacts budgétaires de la crise est donc cruciale pour que les collectivités puissent retrouver de la visibilité à moyen terme et jouer un rôle majeur dans le cadre de la relance. ■

Entretien avec  
**Olivier Landel,**  
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE  
URBAINE



DF

# « La relance devra se faire depuis les territoires »

Les collectivités, en première ligne durant la crise sanitaire, le seront également pour accompagner la relance. Une relance qui, pour le délégué général de France urbaine, devra être à la fois écologiquement et socialement responsable.

## QUELS ENSEIGNEMENTS TIREZ-VOUS DE LA CRISE SANITAIRE ?

**O.L. :** Tant dans la gestion de la crise que dans la sortie du confinement, le gouvernement s'est appuyé sur les territoires. Face à une situation sans précédent, ceux-ci ont fait la démonstration de leur capacité à préserver le pacte républicain. Ils ont assuré la continuité des services publics essentiels ainsi que la protection des habitants, et dans le même temps ont développé des actions indispensables de solidarité en direction des publics les plus fragiles.

L'autre constat que l'on peut faire est que les plus modestes de nos concitoyens sont ceux qui ont payé le plus lourd tribut à la crise.

Cela doit conduire à orienter les plans de relance. Ceux-ci devront être pilotés depuis les territoires, et comporter un volet social indissociable d'un volet environnemental. Cette combinaison sera la clé de la reprise.

## QUELLES SONT SELON VOUS LES CONDITIONS DE LA REPRISE, ET QUELLE POURRAIT ÊTRE LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES ?

**O.L. :** Si, comme l'a indiqué le gouvernement, les territoires doivent jouer un rôle de premier plan pour accompagner la relance, ils devront disposer de moyens proportionnés aux objectifs attendus. Ce sera d'autant plus nécessaire que la crise sanitaire a mis à mal les capacités d'intervention financière des collectivités locales.

Nous militons à France urbaine pour que la relance ne se fasse pas à n'importe quel prix. Les aides, les financements ainsi que la commande publique sont des leviers puissants, qui peuvent contribuer à ce que la reprise soit à la fois écologiquement et socialement responsable.

## QUELS SONT LES SECTEURS QUI DEVRONT ÊTRE PRIVILÉGIÉS POUR Y PARVENIR ?

**O.L. :** La première chose à faire est de soutenir massivement les acteurs et les initiatives émanant de l'économie sociale et solidaire. Une attention particulière devra par ailleurs être portée aux enjeux d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectrisme, pour accompagner les 13 millions de Français éloignés

du numérique et de ses usages.

Concernant la transition écologique, il conviendra de privilégier les secteurs générateurs d'emplois, de préférence non délocalisables, ayant un réel impact en matière environnementale. La rénovation énergétique des logements, mais aussi des bâtiments recevant du public, qu'ils soient privés ou qu'ils appartiennent à des acteurs publics, devra être une priorité. Les investissements dans le secteur du logement social seront aussi un puissant vecteur de relance. Il faudra enfin massivement investir dans les transports publics et les mobilités douces, au travers de l'aménagement de pistes cyclables et d'itinéraires piétonniers, le déploiement d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, la construction de parkings relais et le développement de l'intermodalité. ■



Entretien avec  
**Jérôme Puell,**

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ  
DE CPH, HOLDING DU PÔLE SOCIAL  
DU GROUPE ARCADE VVY



## Le secteur HLM a traditionnellement un rôle contracyclique qui favorisera la reprise

La construction et la réhabilitation sont des leviers immédiatement disponibles pour relancer l'activité.

### QUEL IMPACT LA CRISE SANITAIRE AURA-T-ELLE SUR VOS ACTIVITÉS ?

**J.P.:** L'impact est pour l'instant limité. Sur l'activité locative, nous avons constaté peu de cas de loyers impayés. Les dispositifs nationaux d'aide aux entreprises, conjugués aux mesures d'urgence que nous avons prises pour accompagner nos locataires dans cette période difficile, ont permis dans une très large mesure de limiter les situations de détresse économique, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Concernant la promotion, l'arrêt de l'activité durant le confinement aura inévitablement des répercussions sur les résultats de l'année. Mais sans que l'on puisse parler de rebond, on assiste déjà à un redémarrage. Même si l'avenir est loin d'être écrit, nous sommes à ce stade raisonnablement optimistes.

### DE QUELLE FAÇON LE SECTEUR HLM PEUT-IL CONTRIBUER À UNE RELANCE QUI SOIT À LA FOIS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE ?

**J.P.:** Le secteur dispose pour cela de nombreux atouts car il a traditionnellement un rôle contracyclique. Son modèle de financement lui permet de mener des stratégies de long terme et de continuer à investir même en période de ralentissement. Il est de plus dans sa nature intrinsèque de le faire de façon socialement et écologiquement responsable. Construire des logements sociaux, c'est contribuer à la cohésion sociale. Le secteur a par ailleurs fortement investi depuis une quinzaine d'années dans la rénovation thermique de ses logements. On constate que contrairement à une idée reçue, en matière de performance énergétique le patrimoine des bailleurs sociaux est globalement bien mieux classé que le parc privé. Même si des réhabilitations devront encore être menées au cours des prochaines années, les « passoires thermiques » y sont de plus en plus rares.



### QUELLE SERA LA STRATÉGIE D'ARCADE VVY AU COURS DES PROCHAINS MOIS ?

**J.P.:** Nous actionnerons tous les leviers disponibles pour permettre un rebond de l'activité. Ces leviers, ce sont en premier lieu les constructions et les réhabilitations. Nous mettrons d'ailleurs davantage l'accent sur les réhabilitations. D'une part parce que les effets sont beaucoup plus immédiats, et d'autre part parce que leur mise en œuvre peut se faire de façon très rapide, sans les délais administratifs nécessaires pour tout projet de construction. Nous mènerons parallèlement des actions ciblées de nature à favoriser la reprise. Depuis maintenant un an, le groupe Arcade est associé au groupe VVY, premier acteur de l'assurance santé et premier opérateur de services de soins et d'accompagnement, avec pour objectif de développer des services innovants associant logement et santé. Nous prévoyons donc de nous mobiliser sur un certain nombre de thématiques à la croisée de ces deux métiers. Le maintien à domicile des seniors, public qui a beaucoup souffert de la crise sanitaire, sera un des axes de cette stratégie de rebond dont les contours seront précisés très prochainement. ■



Éditeur: Uni-médias, 22, rue Letellier, 75 739  
Paris Cedex 15 • Directrice de la publication:  
Nicole Derrien • Comité éditorial: Véronique  
Lofaso, Barbara Delafenestre • Rédaction:  
Emmanuel Fournier • Crédits photos: iStock /  
Adobe Stock • Dépôt légal: septembre 2020

Retrouvez-nous sur :

[www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr)